

Communiqué : Pour une revalorisation salariale étendue à l'ensemble des personnels du secteur handicap

Les annonces gouvernementales

Le 8 novembre dernier, depuis Châtenay-Malabry (92), le Premier Ministre Jean Castex a annoncé l'extension des revalorisations Ségur aux professionnels du handicap et son avancée au 1^{er} novembre. La mesure – volet 2 de la mission Laforcade - précise que la revalorisation salariale de 183 € nets mensuels s'applique pour les personnels soignants et de rééducation (AMP, AES et AVS), au sein du secteur handicap financé par l'Assurance maladie. Entérinées dans le PLFSS 2022, ces dispositions bénéficieraient déjà à 20 000 professionnels.

La décision gouvernementale présentée lors de l'allocution du Premier Ministre est fondée sur un financement de l'Etat. Elle prévoit également une déclinaison de cette première mesure aux autres professionnels soignants qui relèvent des compétences du Conseil départemental. Des arbitrages sont en cours de discussion. La démarche soutient également la mobilisation des fédérations employeurs du secteur privé non lucratif pour mettre en œuvre la négociation d'un accord de branche entre les partenaires sociaux au niveau national.

Notre position

Le secteur handicap se réjouit de l'anticipation des mesures Ségur pour les professionnels concernés du secteur avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2021.

Toutefois, l'Adapei de l'Orne rejoint les revendications de l'Unapei qui demande au niveau national **une application stricte des mesures d'augmentation et de revalorisation salariales du Ségur de la Santé pour tous les professionnels médico-sociaux du handicap, sans inégalité de traitement, avec notamment la revalorisation nette mensuelle de 183 euros ainsi qu'une reconnaissance réelle de ces métiers et de leurs expertises.**

En effet, à l'heure actuelle, seuls seraient concernés par ces mesures de revalorisation les personnels relevant du statut de soignant. De notre point de vue, il s'agit là d'une non-reconnaissance des métiers de l'accompagnement en général dont le soin n'est qu'une partie en termes d'activité professionnelle. Dans la réalité et dans nos structures accueillant des personnes en situation de handicap mental, de façon générale, tous nos personnels sont des accompagnants au quotidien.

Dans un contexte où règne le sentiment de non-reconnaissance d'un secteur médico-social en souffrance, nous ne pouvons donc que partager et soutenir les revendications des salariés en faveur d'une revalorisation globale. De plus, nos associations du mouvement parental participent elles aussi à diverses manifestations devant les préfectures (Caen, Rouen...) afin d'obtenir une réponse claire de l'État.

